

L'objectif de cette politique est d'indiquer les principes que Scatolificio Niccoli entend respecter afin d'éviter tout type de conflit d'intérêts susceptible d'affecter négativement les intérêts de l'entreprise et de ses parties prenantes, et de fournir un cadre pour prévenir tout type de comportement corrompu en contraste avec le Code d'éthique et les exigences obligatoires applicables.

Scatolificio Niccoli promeut une culture d'intégrité et de transparence, encourageant les employés à signaler toute préoccupation liée aux conflits d'intérêts et aux comportements corrompus, tout en s'efforçant constamment d'atténuer les risques et de maintenir la confiance des parties prenantes.

Un conflit d'intérêts se produit lorsque l'intérêt personnel d'une personne entre en conflit avec les intérêts de l'entreprise, ce qui affecte la capacité de prendre des décisions impartiales et objectives dans l'intérêt de l'entreprise. par conséquent, afin d'éviter tout élément qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, la direction de Scatolificio Niccoli agit dans le respect des principes suivants :

- Évaluer, lors de la sélection et du recrutement du personnel, l'absence de conflit d'intérêts entre le candidat et l'entreprise dans l'exécution des tâches à confier ;
- Sensibiliser le personnel à signaler toute situation qui pourrait être interprétée comme un conflit d'intérêts potentiel ;
- Prendre des mesures immédiates dans l'éventualité où une incompatibilité du personnel avec les tâches assignées est identifiée et peut générer des situations de conflit d'intérêts ;

Les cadres supérieurs et/ou les cadres supérieurs doivent donner l'exemple d'un comportement éthique et transparent, en évitant les situations qui peuvent également générer l'apparence d'un conflit d'intérêts, dans le cadre de leurs responsabilités et de leurs fonctions.

En ce qui concerne les aspects relatifs aux pratiques de lutte contre la corruption, Scatolificio Niccoli énonce les principes suivants :

- Aucune tolérance pour toute forme de corruption (par exemple, les paiements illicites, les pots-de-vin, le favoritisme ou d'autres activités susceptibles de compromettre l'intégrité et la réputation de l'entreprise) ;
- Tous les employés doivent se conformer aux lois et réglementations anti-corruption applicables dans les pays dans lesquels nous opérons. La violation de ces lois constituera une violation de la présente politique ;
- Toutes les transactions doivent être documentées avec précision et enregistrées de manière transparente dans nos registres comptables. Il est interdit d'enregistrer de fausses transactions ou d'utiliser des comptes cachés.
- L'entreprise s'engage à effectuer des audits approfondis avant de s'engager avec de nouveaux partenaires commerciaux et fournisseurs, en veillant à ce qu'ils respectent les mêmes normes éthiques et anti-corruption que celles que nous attendons de nos employés.
- Les employés ne doivent pas accepter ou offrir de cadeaux, de faveurs ou d'autres avantages qui pourraient compromettre l'objectivité des décisions commerciales.

Afin d'assurer le respect des principes énoncés ci-dessus, la Direction de l'Usine de Boîtes considère qu'il est essentiel de former les employés et les rôles managériaux, afin de leur transmettre la sensibilité et la sensibilisation afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts et de corruption et de les informer sur les méthodes à adopter pour signaler les événements qui s'opposent à ces principes.

La violation de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris la suspension, le licenciement et, si nécessaire, des poursuites judiciaires.

Cette politique fera l'objet d'un examen périodique afin de s'assurer de son efficacité et de son adéquation avec l'évolution de la réglementation et des besoins de l'entreprise et sera communiquée à tous les employés et parties prenantes externes de la manière jugée la plus efficace par la direction, y compris par le biais d'une publication sur le site Web de l'entreprise.

Date de l'événement 07.02.2024

direction

L a





**POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION**

Rév. 0